

Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	2007/0166(COD) Procédure terminée
Tracteurs agricoles ou forestiers: suppression des parasites radioélectriques - compatibilité électromagnétique (abrog. directive 75/322/CEE). Codification Abrogation 2010/0212(COD)	
Sujet 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	UEN SPERONI Francesco Enrico	24/10/2007
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Agriculture et pêche	Réunion 2952	Date 22/06/2009
Commission européenne	DG de la Commission Service juridique	Commissaire BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
06/08/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0462	Résumé
03/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
22/01/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
29/01/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0018/2008	
19/02/2008	Résultat du vote au parlement		
19/02/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0042/2008	Résumé
22/06/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
09/07/2009	Fin de la procédure au Parlement		
13/07/2009	Signature de l'acte final		

Informations techniques

Référence de procédure	2007/0166(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Abrogation 2010/0212(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 095
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/52301

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(2007)0462	06/08/2007	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	CES1448/2007	24/10/2007	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0018/2008	29/01/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T6-0042/2008	19/02/2008	EP	Résumé
Projet d'acte final	03686/2008/LEX	13/07/2009	CSL	

Informations complémentaires

Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final

Directive 2009/64 JO L 216 20.08.2009, p. 0001 Résumé
Rectificatif à l'acte final 32009L0064R(01) JO L 037 11.02.2011, p. 0030

Tracteurs agricoles ou forestiers: suppression des parasites radioélectriques - compatibilité électromagnétique (abrog. directive 75/322/CEE). Codification

OBJECTIF: codification de la législation relative à la suppression des parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique) produits par les tracteurs agricoles ou forestiers.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 75/322/CEE du Conseil du 20 mai 1975 relative à la suppression des parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique) produits par les tracteurs agricoles ou forestiers. La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Tracteurs agricoles ou forestiers: suppression des parasites radioélectriques - compatibilité électromagnétique (abrog. directive 75/322/CEE). Codification

La commission des affaires juridiques a adopté le rapport de M. Francesco Enrico SPERONI (UEN, IT) approuvant, en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la suppression des parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique) produits par les tracteurs agricoles ou forestiers (version codifiée).

Si la proposition n'a pas fait l'objet d'amendements « formels » de la part de la commission parlementaire, la proposition tient toutefois compte des recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil de la Commission qui font un certain nombre de remarques techniques au texte de la proposition codifiée.

Le texte de la proposition est dès lors adapté en conséquence.

Mis à part ces éléments, la proposition constitue bien une codification pure et simple des textes existants, sans modification de leur substance.

Tracteurs agricoles ou forestiers: suppression des parasites radioélectriques - compatibilité électromagnétique (abrog. directive 75/322/CEE). Codification

Le Parlement européen a adopté une résolution législative basée sur le rapport de M. Francesco Enrico SPERONI (UEN, IT) approuvant, en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la suppression des parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique) produits par les tracteurs agricoles ou forestiers (version codifiée), telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques interinstitutionnels.

Tracteurs agricoles ou forestiers: suppression des parasites radioélectriques - compatibilité électromagnétique (abrog. directive 75/322/CEE). Codification

OBJECTIF: codification de la directive 75/322/CEE relative à la suppression des parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique) produits par les tracteurs agricoles ou forestiers.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2009/64/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la suppression des parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique) produits par les tracteurs agricoles ou forestiers (version codifiée).

CONTENU : l'objet de la présente directive est de codifier la directive 75/322/CEE du Conseil du 20 mai 1975 relative à la suppression des parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique) produits par les tracteurs agricoles ou forestiers. La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 09/09/2009.

TRANSPOSITION : à partir du 01/01/2010.